COMPTE-RENDU
Comité de Pilotage des sites Natura 2000
« Montagne des Aldudes (FR7200756) »
« Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux (FR7212012) »
3 décembre 2012

Etaient présents :

Nom Prénom	**Structure / Commune**
Bidart Michel	Président de la Commission Syndicale de Baigorry
Dallennes Patrick	Sous-préfet de Bayonne
Aramendi Marc	Chambre d'Agriculture
Lassalle Danielle	Etcharry / Coordination du DOCOB
Birade Sophie	Chambre d'Agriculture
Anxolabehere Jean-Michel	Chambre d'Agriculture
Goity Jean-Pierre	Chambre d'Agriculture
Etchepare JF	ONF
Peboscq Christian	FDC 64
Castro Amélie	CRPF Aquitaine
Maitia Mikael	CRPF Aquitaine
Lambert Jean-Baptiste	Maire de Baigorry/Conseil Général
Laborde Emilie	DDTM 64
Friedling Juliette	DDTM 64-
Solaberrieta Catherine	DDTM 64 délégation territorial de Bayonne
Setoain Peio	Maire des Aldudes
Etchegaray Peio	FDSEA Commune de Bidarray
Anchordoquy Jean-Michel	Adjoint Mairie de Bidarray
Saldubehere M	Délégué syndical Anhaux
Inchauspe Benat	Association Buru Beltza
Bouillot Amandine	Association Buru Beltza
Gaccouat Pierre	LPA Oloron
Bernos Nicolas	CPIE Pays-Basque
Iñarra Philippe	CPIE Pays-Basque
Soulas Claude	CDEO – Ordiarp
Oçafrain Jean-Marie	Délégué de Banca à la Commission Syndicale de Baigorry
Peboscq Christian	Fédération des Chasseurs 64
Mazain Eric	Labastide Clairence /Fdsea
Anxolabehere J michel	Baïgorri CA 64
Hirigaray J François	Banca / Fdsea
Gascouat Pierre	LPA Oloron Cellule Pastorale 64
Sardou Urruty Jacqueline	Office du tourisme Garazi Baïgorri

Excusés : DREAL Aquitaine

Ordre du jour :
Objectif général de la réunion de travail:

A partir des conclusions, issues des diagnostics écologiques et socio économiques élaborées dans le cadre des docobs Natura 2000, il est prévu dans cette réunion de présenter les orientations à prendre pour mettre en place le Plan de Gestion en vue de conserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAET) sont l'outil principal de mise en œuvre de ce plan de gestion. Les MAET à mettre en œuvre en 2013 seront présentées.

Sommaire (Cf diaporama ci-joint)

1) **Introduction**

- Rappel de la zone concernée par Natura 2000
- Résumé du schéma de travail de Natura 2000 et résultats synthétiques issus du diagnostic écologique et du diagnostic agricole et pastoral

2) **Etude du lien entre les pratiques pastorales et la conservation des habitats**

- Impacts positifs et négatifs des pratiques

3) **Débat à partir du tableau des actions à mettre en place pour permettre la bonne conservation des habitats et des espèces dans le contexte de la zone d'étude**

4) **Présentation des MAET à mettre en place pour 2013**

Les MAET ont été définies lors deux groupes de travail (13 et 16 novembre) où l'ensemble des éleveurs de la zone ont été conviés à participer et d'une réunion avec les élus (29 novembre).
La synthèse présentée est une ébauche de définition des mesures, elles seront précisées pour la Commission Régionale Agro-Environnement qui doit se réunir le 10 janvier.

Synthèse des débats :

Juliette Friedling précise qu'elle ne pourra pas se positionner sur une validation des éléments présentés en COPIL car les documents n'ont pas étaient envoyés suffisamment à l'avance (documents envoyés le 14 novembre, soit 2,5 semaines avant le COPIL). Elle précise que l'administration fera ses remarques suite au COPIL.

M. Goïty demande qui a en charge la validation du travail, est-ce l'administration ou le comité de pilotage.

Lien mesures proposées et enjeux de conservation :
Concernant la présentation des enjeux et objectifs et des mesures, J. Friedling précise qu'ils doivent être priorisés en fonction des enjeux de conservation et que le lien entre les mesures et la conservation des habitats d'intérêt communautaires et des espèces d'intérêt communautaire doit apparaître plus clairement. Les MAET doivent être ciblées sur les habitats d'intérêt communautaire. Les MAET sont validées en Commission Régionale Agro-Environnement où la DDTM est présente représentée par le service économie agricole.

Jean-Michel Anxolabehere souligne que si les fonds publics destinés à Natura 2000 doivent permettre de maintenir la biodiversité il faudrait aussi qu'ils contribuent au maintien des hommes sur le territoire.
Jean-Marie Oçafrain souligne que si le site a été classé en zone Natura 2000, c'est bien que les pratiques agricoles ont permis le maintien de cette richesse environnementale. L'enjeu de Natura 2000 c'est bien de reconnaître l'activité dans son ensemble. Il faut que les actions soient assez larges pour qu'elles aient de l'efficacité. Ce qu'il faut viser c'est le maintien des homme et de leurs pratiques dans la durée.
Claude Soulas appuie ces remarques considérant que des mesures trop ciblées ne peuvent pas prendre en compte l'ensemble des enjeux liés à un site de grande taille.

Concernant la mesure « écobuage », M. le Sous Préfet demande des précisions sur l'intérêt et l'organisation de la pratique pour son information. JM. Anxolabehere, M. Bidart et C. Soulas expliquent que c'est une pratique essentielle pour l'entretien des parcours de la montagne. C'est une pratique qui s'organise collectivement entre éleveurs voisins ou utilisateurs d'un même parcours. Les feux sont planifiés et organisés au sein des Commission Locale d'Ecobuage. Ils sont autorisés par le maire.

M. le Sous-Préfet remarque que le travail présenté semble correspondre à ce qui est attendu dans un DOCOB, il s'agit plus d'une divergence de forme que de fond.

Animation :
M. Aramendi précise qu'il est important d'entrer dans la phase opérationnelle du DOCOB et de pouvoir proposer des MAE aux agriculteurs dès cette année. Il pose la question de l'animation des mesures présentées et de son financement. Le site de la Nive, a proposé des mesures en 2012 alors que le docob n'était pas validé. Comment ont-ils fait ? avec quels financements ?

J.Friedling : La Nive a anticipé cette démarche en proposant la candidature du Syndicat pour l'animation du DOCOB avant le COPIL de validation, ce qui a permis d'engager des fonds d'animation pour titulariser l'animateur en place. La délégation de l'animation est une étape formelle dans la vie du DOCOB. Comme lors du premier Comité de Pilotage, l'Etat doit déléguer officiellement cette phase de la mise en œuvre du DOCOB à la collectivité qui souhaite la porter. Ensuite il faut organiser appel d'offre et marché public. Vu les délais, il semble que la prise en charge de l'animation des mesures 2013 soit difficile à financer sur des crédits d'animation Natura 2000.

→ une réunion sera nécessaire en amont du prochain COPIL pour mettre en place cette délégation de l'animation.
→ le prochain COPIL est prévu le 5 mars.